



Objet : Prolongation de la durée des travaux Route de Dornach pour permettre la pose d'un nouveau réseau Télécom pour le nouveau lotissement

Numéro : CIR 2024 / 370 T

Le Maire de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1 et L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation,
- VU** les articles R 411-1 et suivants du Code de la Route relatifs aux pouvoirs des Préfets et des Maires en matière de réglementation de la police de la circulation routière,
- VU** les articles R 411-25 à R 411-28 et R 417-1 à R 417-13 suivants du même Code concernant notamment le stationnement,
- VU** l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié approuvant le Livre I huitième partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU** La permission de voirie de la Collectivité européenne d'Alsace n° 2181 du **27 NOV. 2024**
- VU** la demande de l'entreprise ENSIO pour le compte d'Orange 4 rue du Transformateur 68126 Bennwihr-Gare,
- VU** l'arrêté CIR 2024/341 T du 13 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux précités tout en assurant la sécurité des usagers,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux,

ARRÊTE :

Article 1 : Tous les articles de l'arrêté CIR 2024/341 T en date du 13/11/2024 demeurent inchangés à l'exception de l'article 3

Article 2 : La période des travaux est prolongée jusqu'au 20 décembre 2024

.../...

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Commissariat Central de Police de Mulhouse
- Police Municipale de Brunstatt-Didenheim
- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux -Brigade Verte à Soultz
- SDIS - Centre de Secours Principal de Mulhouse
- Service d'Aide Médicale d'Urgence à Mulhouse
- Service de la PUPA et M. ASSANT
- M. le responsable du CTM de Brunstatt-Didenheim et son adjoint
- CIS local des Sapeurs-Pompiers à Brunstatt-Didenheim
- Service communication de Brunstatt-Didenheim,
- La CeA
- L'entreprise (dict.bennwahr@ensio.eu et lydiane.durr@ensio.eu)

Brunstatt-Didenheim, le 6 décembre 2024

Le Maire :
Signé Antoine VIOLA

Pour ampliation conforme,
Brunstatt-Didenheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation



Bruno ALLENBACH
Directeur Général des Services